

tant le gouvernement fait venir des gens d'Écosse sous l'égide de l'Énergie atomique du Canada Limitée et leur trouve un emploi au Cap-Breton où le taux de chômage actuel est de 29 à 31 p. cent.

Je ne cesse de répéter ce chiffre parce que, si jamais il s'est trouvé un gouvernement à qui il a fallu répéter les choses pour lui apprendre ce qu'il en est du chômage et des autres problèmes avec lesquels notre pays est aux prises, c'est bien le gouvernement actuel, lui qui fait paraître des annonces dans les journaux de Paris pour inviter les gens instruits à venir au Canada, terre de promesses. Si le Canada est vraiment la terre de promesses, il est grand temps que le gouvernement se rende compte qu'il y a déjà chez nous des gens disponibles qui sont prêts et disposés à saisir toutes les occasions. Je crois en un Canada pour les Canadiens d'abord, et le gouvernement devrait avoir honte d'attirer chez nous des étrangers pour occuper des emplois que des Canadiens pourraient eux-mêmes remplir. Il y a des centaines de Canadiens, notamment au Cap-Breton, qui ont les qualités nécessaires pour remplir des fonctions de relations publiques à l'usine d'eau lourde de Glace Bay. L'usine a déjà à son service deux hommes qui possèdent des années d'expérience en ce domaine. Ce que ce gouvernement a laissé faire est honteux.

Le ministre a dit qu'il était tout à fait impartial dans son choix entre un habitant de la Nouvelle-Écosse et un Écossais. Il y a peut-être un parti pris historique dû à son nom et à son ascendance écossaise. Le ministre du Cap-Breton dit que le choix est bon car cet homme parle gaélique. C'est ridicule et je m'oppose à ce qu'un immigrant occupe un poste qu'un Canadien est à même d'occuper, qu'il soit Gallois, Anglais, Écossais, Irlandais ou Français.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

• (2010)

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

#### BILL SUR LES DÉPENSES D'ÉLECTION

##### MODIFICATIONS À LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA ET À LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. MacEachen: Que le bill C-211, tendant à modifier la loi électorale du Canada et la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, quand on a interrompu le débat à 5 heures pour passer aux initiatives parlementaires, j'étais en train de faire comprendre que ce bill est si décevant qu'à mon avis, on ne devrait pas y donner suite dans sa forme

actuelle. A l'instar du député de Peel-Sud (M. Chappell), qui a pris la parole plus tôt cet après-midi, nous affirmons qu'il y a tellement de points faibles dans ce bill qu'il ne remplit pas son but qui est de contrôler les dépenses d'élection et de mettre les divers candidats et partis sur une sorte de pied d'égalité au moment des élections. Parce que le projet de loi est si incomplet, qu'il ne fait qu'exploiter l'idée de faire quelque chose au sujet des dépenses électorales, il vaudrait mieux, d'après nous, n'avoir aucun projet de loi plutôt que d'avoir celui-ci. Nous préférons en fait qu'il soit mis de côté et que le gouvernement soit prié de présenter une mesure qui assurera un contrôle efficace des dépenses électorales et plus d'égalité entre les divers partis et les candidats.

Après avoir dit que le bill est incomplet en ce qu'il ne remplit pas son objectif et n'applique pas le principe sur lequel il est censé se fonder et que nous serions prêts à appuyer, puis-je alors signaler deux ou trois de ces faiblesses. Comme mon ami, l'honorable député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) l'a signalé le 18 mai, la lacune la plus importante dans le bill est que, bien que des limites soient fixées aux dépenses des candidats, aucune n'est prévue pour celles des partis. Selon moi, monsieur l'Orateur, l'esprit dans lequel ce bill a été rédigé a beau être fort louable, cette lacune en soi l'infirmait complètement. A quoi bon dire qu'un candidat à une élection ne peut dépenser qu'un certain montant, si le parti provincial ou national qui appuie le candidat peut dépenser une somme illimitée en sa faveur.

Comme le député de Peel-Sud l'a signalé cet après-midi, même la limite imposée à chaque candidat n'est pas aussi rigoureuse ou concrète qu'elle pourrait l'être. Des chiffres qui figurent dans le projet de loi, par suite d'un calcul, fixent le montant maximum qu'un candidat peut dépenser, mais cette limite s'applique seulement à certaines dépenses électorales désignées dans la mesure. Il y a trois ou quatre catégories de dépenses à l'égard desquelles une limite est imposée. A quoi sert une restriction de ce genre si des candidats ou des partis ingénieux peuvent trouver toutes sortes d'autres moyens de dépenser en période électorale?

Voilà pourquoi nous estimons que ce projet de loi est une supercherie et que nous prétendons—à titre de parti qui préconise depuis sa fondation la réglementation des dépenses électorales—qu'il serait préférable qu'aucune mesure ne soit inscrite plutôt que d'en avoir une comme celle-là. Si ce bill est adopté et a force de loi, il s'écoulera beaucoup de temps avant sa mise en application et nous croyons donc qu'il serait préférable de la rejeter dès maintenant et de faire préparer une mesure convenable et efficace.

J'ai accueilli avec satisfaction la remarque faite cet après-midi par le député de Peel-Sud, président du comité spécial des dépenses électorales, qui a déclaré que le bill devrait être renvoyé au comité spécial qui devrait être convoqué à nouveau, afin de participer à la rédaction d'une meilleure mesure législative. La lacune de cette mesure, savoir qu'elle ne prévoit aucune réglementation concrète ou efficace du montant maximum qui peut être dépensé durant une campagne électorale, suffit pour la condamner. Le bill limite ce qu'un candidat peut dépenser dans le cas de certains projets mais non pas les dépenses d'un parti. J'estime donc que le bill pêche si gravement à cet égard que nous sommes forcés de dire que le principe, méritoire d'ailleurs, en est infirmé par les dispositions.